

Action Carbone Solidaire

CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS ÎLE MAURICE

1 - CONTEXTE

Les récifs coralliens et les écosystèmes littoraux sont actuellement menacés dans de nombreuses régions du globe. Ces derniers prennent **plusieurs années** pour se former et se développer mais seulement **quelques secondes** pour mourir.

L'île Maurice n'est pas épargnée par le phénomène récurrent de **blanchiment du corail**, ni par les pressions humaines liées aux activités dans les zones côtières (tourisme, pêche, pollution) et ceci malgré la mise en place d'Aires Marines Protégées par les autorités gouvernementales.

Les lagons de l'île s'étendent sur 243 km² et sont clôturés par un récif corallien de 150 km abritant près de 200 espèces de coraux parmi les 800 espèces recensées dans le monde.

En 1998, le taux de mortalité des coraux était inférieur à 10% mais le dernier épisode de blanchiment, en 2009, a conduit à une perte drastique de biodiversité et de surface du récif corallien (plus de 75 km de coraux) dans de nombreux lagons de l'île. Dans la région d'Anse la Raie, la couverture corallienne est passée de 60% en 2004 à 5% en 2009. Aujourd'hui encore, la destruction du récif corallien se poursuit.



Récif corallien



Île Maurice

2 - PROJET

Ce projet a pour objectif principal la protection des espaces maritimes et côtiers menacés par les activités humaines via une approche communautaire intégrée.

Il vise, en particulier, **3 objectifs spécifiques** :

1. **Protéger les écosystèmes côtiers** en bonne santé et en mauvais état dans les régions de Roches Noires et Anse la Raie
2. **Assurer la pérennité des « Aires Marines de Conservation Volontaire » (AMCV)**
3. **Elargir et consolider la collaboration et les partenariats** avec le gouvernement et les institutions locales et internationales

Les bénéficiaires directs :

- Les comités de gestion communautaire : 15 jeunes < 25 ans à Roches Noires et une dizaine de personnes > 40 ans à Anse La Raie
- 40 pêcheurs dans les 2 zones, 15 opérateurs de bateaux privés

Les bénéficiaires indirects :

- **Plus de 10 000 habitants** (englobant les régions d'intervention)



Écosystème côtier



Organismes vivants dans les récifs coralliens de l'île Maurice

3 - PARTENAIRE OPÉRATIONNEL



REEF CONSERVATION

Association de droit mauricien enregistrée en 2004, autrefois dénommée Marine Conservation Consortium, Reef Conservation a été créée en 1999 dans le but de mettre en œuvre le projet GEF Small Grants Programme financé par le PNUD. Ce projet consistait à installer des sentiers sous-marins et des bouées d'amarrage de bateau. A partir de 2003, l'association étend ses activités dans d'autres domaines tels que l'éducation environnementale, la création de zones volontaires de conservation, et la formation en écotourisme.

4 - RÉALISATIONS

Entre 2009 et 2017, le projet a permis :

- La création de deux Aires Marines de Conservation Volontaire (AMCV) (zones où les communautés s'accordent à ne pas pratiquer d'activité extractive ou destructive et où l'utilisation durable des écosystèmes marins est favorisée à travers la mise en place de pratiques de maintenance plus performantes) : **une aire de 8 hectares à Roches Noires et une aire de 50 hectares à Anse La Raie**
- La mise en place d'un comité de management des aires dans chacune des deux régions, par et pour les membres des communautés

5 - RÉSULTATS ATTENDUS

- Identification de 2 nouveaux milieux côtiers comme ACV (Aire de Conservation Volontaire), pour une surface de 50 ha dans chaque région
- Agrandissement des 2 AMCV existantes de 30 ha chacune
- Formation de 15-20 personnes de chaque comité dirigeant les AMCV et ACV en communication et gestion des écosystèmes
- Etablissement des plans de gestion des ACV avec la participation des comités
- Organisation de 2 événements communautaires réunissant une centaine de personnes
- Organisation de 4 sessions de sensibilisation de jeunes (25 personnes/session)
- Développement d'une éco-certification pour une gestion durable des AMCV existantes
- Certification d'au moins 8 bateaux

Étapes de constitution d'une Aire Marine de Conservation Volontaire

1. Prise de contact avec les parties prenantes
2. **Analyse complète des parties prenantes** (pêcheurs, opérateurs touristiques, personnel de Reef Conservation et habitants)
3. Réunion avec tous les acteurs du lagon
4. **Acceptation** du projet de préserver une zone du lagon où il n'y aura pas d'activité destructrice
5. Organisation d'une **cartographie communautaire** pour déterminer les zones principales à conserver dans le lagon
6. Organisation de « vérités terrain » avec l'équipe de biologistes marins pour valider les zones indiquées
7. Validation par tous les différents acteurs du lagon de la zone de conservation
8. **Formation des parties prenantes** sur la biologie marine et la gestion des écosystèmes côtiers et littoraux
9. Formation Ecoguide pour la communauté
10. Élection d'un **comité communautaire** de gestion de la zone marine volontaire de conservation. Ce comité est représentatif de la communauté et des acteurs locaux (pêcheurs, opérateurs touristiques privés, hôtels etc.)



Formation Ecoguide



Activité de dépollution par la communauté



Formation sur la biologie marine et la gestion des écosystèmes côtiers et littoraux

La gestion intégrée des écosystèmes

La **gestion intégrée des zones côtières (GIZC)** est une **méthode de gestion** qui prend en compte les différents écosystèmes connectés entre eux pour assurer une conservation holistique de la biodiversité et des différents types d'habitat. Cela permet de respecter les interactions entre les écosystèmes dont l'homme dépend.

Véritable outil de gouvernance des territoires littoraux et côtiers, la gestion intégrée permet de s'assurer que **le fonctionnement des écosystèmes n'est pas altéré par les activités humaines** et qu'ils répondront, à long terme, **aux besoins fondamentaux des populations**.

Créée à la suite du sommet de Rio en 1992, la GIZC prend en compte simultanément les enjeux environnementaux (terrestres et marins), économiques et sociaux d'une zone en tant que **territoire cohérent de réflexion et d'action**.

Terres humides, mangroves, dunes de sable, massifs rocaillieux, prairies de mer, récifs coralliens et eaux libres sont connectés les uns aux autres à travers des **processus biologiques, physiques et chimiques pouvant prendre de multiples formes**.

En raison de cette connectivité écologique, ce qui se passe dans un écosystème (de positif ou de négatif) a **automatiquement des répercussions sur tous les organismes présents**.

Bénéfices environnementaux	Bénéfices économiques et sociaux
Protection des espèces endémiques menacées	Amélioration des conditions de vie des familles de pêcheurs et diversification des revenus
Maintien et accroissement des récifs coralliens	Réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques
Restauration progressive de la biodiversité dans les zones protégées	Renforcement des capacités et des connaissances en matière d'écologie marine et de protection d'aires
Lutte contre le réchauffement climatique (préservation des herbiers marins)	Renforcement des compétences scientifiques
	Développement de l'écotourisme

© Reef Conservation